

Le Préfet

Nice, le 23 SEP 2020

Lettre recommandée avec AR = 20.131.622-5162.3.

Monsieur le président,

L'établissement d'un projet de plan de prévention des risques (PPR) d'inondations a été prescrit sur les communes de Cannes, le Cannet, Mougins et Mandelieu-la-Napoule, par arrêtés préfectoraux du 5 décembre 2017, modifiés le 11 mai 2018.

L'article R562-2 du code de l'environnement prévoit que le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé dans les trois ans qui suivent l'intervention de l'arrêté prescrivant son élaboration et que ce délai est prorogable une fois, dans la limite de dix-huit mois.

Compte tenu des circonstances, en raison de la crise sanitaire, et notamment de la suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire, ainsi que les délais indispensables au bon déroulement des phases de concertation et d'association, il s'avère que les PPR d'inondations des communes de Cannes, le Cannet, Mougins et Mandelieu-la-Napoule, ne pourront pas être approuvés dans les délais impartis, soit pour le 5 décembre 2020.

Afin de mener à bien la procédure engagée pour les études de ces PPR, un délai supplémentaire est aujourd'hui nécessaire.

Monsieur David Lisnard  
Président de la communauté d'agglomération  
de Cannes Pays de Lérins  
CS 50 044  
06414 Cannes Cedex

P.J : 4 arrêtés de prorogation



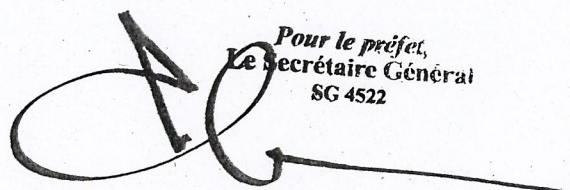
En conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie des arrêtés portant prorogation des arrêtés de prescription du 5 décembre 2017, modifiés par les arrêtés du 11 mai 2018, de ces plans de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations, conformément à l'article R562-2 du code de l'environnement.

Il vous appartient d'afficher une copie de ces arrêtés de prorogation au siège de la communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins pendant au moins un mois. Au terme de cette publicité, je vous serais obligé de bien vouloir adresser à mes services, dans les meilleurs délais, les certificats d'affichage indiquant les dates de début et de fin de ces affichages.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire sur ces projets.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération très distinguée.

*Bien à vous,*

  
Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général  
SG 4522  
**Philippe LOOS**

En provenance de :

~~CACRL  
CS 50044  
06414 - Cannes Cedex~~

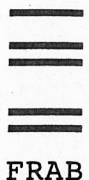
SGR2 VZ2 - PFC 30A - 201697/4101 - 04/18



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 2C 131 622 5162 3



SDRS-PANT-OC-3112



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :  
Distribué le :  
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

**MAIRIE DE CANNES (06)**  
**ADMINISTRATION GENERALE**  
Signature  
(Préciser le Nom et le Prénom  
si mandataire)  
**25 SEP 2020**  
**COURRIER**  
Signature Facteur  
N° .....

**6 OCT 2020**

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGRÉMENT N° C606

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements Risques Sécurité  
CADAM - 147 bd du Mercantour  
06286 NICE CEDEX 3



**Daniel Roulette**  
Commissaire Enquêteur